

Une nouvelle configuration du politique et du religieux dans le Maroc de Mohammed VI ?

Dominique de Courcelles

I. Préliminaires historiques et géopolitiques

Le Maroc appartient à la fois au monde arabe, à l'Afrique, à l'Atlantique, à la Méditerranée et à l'Europe. Son Etat est l'un des plus anciens de tous ceux du monde arabe et son territoire n'a été vraiment contrôlé par une puissance étrangère qu'entre 1934 et 1956. Le Maroc est donc une région du monde où se vérifie au quotidien la rencontre des cultures. Après avoir fait partie de l'Empire romain pour ce qui concerne sa zone méditerranéenne qui est la plus urbanisée, il est conquis par les barbares ostrogoths chrétiens et ariens au début du Ve siècle. Sa propre culture arabo-islamique lui est transmise au VII^{ème} siècle. A la même époque, le royaume wisigoth et chrétien de la péninsule Ibérique s'effondre à l'arrivée des premiers Berbéro-arabes du chef Tarik, qui franchissent le détroit de Gibraltar en 711: c'est tout le sud de la péninsule qui devient arabe et musulman pendant au moins un demi-millénaire et partage une culture commune avec le Maroc, jusqu'en 1492.¹ A cette date les Rois Catholiques s'emparent de Grenade, imposent leur souveraineté dans l'ensemble de la péninsule Ibérique et ordonnent la conversion des musulmans.

Le détroit n'a jamais été véritablement une frontière et, en 1987, le Maroc, comme pays partiellement francophone, a posé sa candidature à l'entrée dans la Communauté européenne; un accord de libre-échange avec l'Union européenne est entré progressivement en vigueur à partir de mars 2000. L'ouverture sur l'Atlantique, qui a jadis arrêté l'élan conquérant de l'Islam, tandis qu'au XVI^{ème} siècle les Espagnols et les Portugais vont partir s'emparer du Nouveau Monde, est aujourd'hui marquée par la somptueuse mosquée de Casablanca construite par le roi Hassan II (1961-1999) au bord de la mer. Les Berbères ne sont pas des marins et ne disputent l'espace maritime aux pêcheurs espagnols que depuis quelques décennies, avec l'influence des enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla. Le Maroc a achevé son expansion dans le sud du Sahara occidental, mais le désert n'est plus aujourd'hui l'espace d'échange qu'il a été. Par ailleurs, il entretient d'excellentes relations avec le Sénégal, porte ouverte sur l'Afrique noire. Si le souverain marocain est toujours bien considéré par les dirigeants israéliens, il

¹ Cf. Dominique De Courcelles, *Ecrire l'histoire, écrire des histoires dans le monde hispanique* (Paris: Librairie philosophique Vrin, 2008): 23-32, en particulier le premier chapitre.

n'a pas d'influence véritable dans la résolution des conflits du Moyen-Orient, mais il est présent dans le cadre du plan arabe de paix adopté par le Sommet arabe de Beyrouth en 2002.

C'est dans ce contexte qu'à la mort du roi Hassan II du Maroc, le 23 juillet 1999, son fils proclamé roi, Mohammed VI, hérite d'un pays aux potentialités certaines mais où les problèmes à résoudre sont nombreux, politiques, économiques, sociaux. Le roi Mohammed VI a fait des études de droit au Maroc et en France; il est docteur en droit de l'Université de Nice Sophia-Antipolis; ses travaux ont porté sur les relations internationales de son pays avec l'Afrique et avec l'Union européenne. Il jouit alors d'une grande popularité. Ses premières interventions publiques lui valent la confiance de tous ceux qui ont souffert des "35 années de plomb" du règne de son père et souhaitent une modernisation du pays. De 1999 à 2009, le Discours du Trône du 30 juillet 1999, le Discours de Rabat du 18 mai 2005 et la Trajectoire décennale de mars 2009 démontrent l'art du pouvoir royal de manier les mots et les concepts.

II. Le Discours du Trône, 30 juillet 1999: Prononcé par le roi à Rabat, peu de jours après la mort de son père, est un véritable rite d'initiation monarchique.

Après l'invocation rituelle "Louange à Dieu. Que la paix et la bénédiction soient sur le Prophète, sa Famille et ses Compagnons", le roi s'adresse directement au peuple: "Cher peuple", marquant ainsi clairement les rapports du politique et du religieux. Religieux, parce que la croyance est d'emblée présente avec l'évocation du texte sacré et des personnages sacrés; politique, parce que cette invocation rituelle impose et légitime immédiatement un régime de pouvoir, un ordre au sein de la société qui en réserve le gouvernement au nouveau roi. La dynastie alaouite, dont Mohammed VI est le 23^{ème} souverain depuis 1666, descend en effet du Prophète et s'est installée dès le XIII^{ème} siècle dans le sud marocain; jusqu'en 1955, les souverains avaient le titre de "sultan" et, en 1962, Hassan II a fait inscrire le titre de "commandeur des croyants", accordé au roi du Maroc, dans la constitution marocaine. Tout au long du discours du nouveau roi le nom de Dieu revient, et c'est par un verset du Coran que le roi choisit de clore son discours: "Dieu suffit à quiconque se confie en lui".

A cinq reprises le roi interpelle le peuple: "Cher peuple...", ce qui correspond à cinq parties de son discours. La première partie est un double hommage, d'une part au roi défunt, son père, et, d'autre part, au peuple qui lui a été fidèle et qui est désormais attaché au nouveau souverain. Dans sa deuxième adresse, si Mohammed VI annonce que l'essentiel du pouvoir politique est entre ses mains, il en énonce clairement les caractéristiques qui ne peuvent que satisfaire les partisans du changement: "monarchie

constitutionnelle”, “multipartisme”, “libéralisme économique”, “politique de régionalisation et de décentralisation”, “édification de l’Etat de droit”, “sauvegarde des droits de l’homme et des libertés individuelles et collectives”, “maintien de la sécurité et de la stabilité”, “règles démocratiques”, “alternance démocratique”. Il s’agit bien d’exercer en commun une forme de souveraineté moderne sur un territoire dont il faut “parachever l’intégrité”, sur ses ressources et les êtres qui le peuplent, sur un territoire aux frontières connues sinon reconnues par ses voisins. Ainsi est affirmé et légitimé dans le discours le droit du roi à dominer, à être le seul à gouverner comme “arbitre” et à représenter la tradition et la modernité, les aspirations et le désir du peuple et de l’Etat.

La troisième adresse, au cœur du discours, donne alors la perspective essentielle et novatrice du futur gouvernement de Mohammed VI: il s’agit du double attachement à la question de l’enseignement et à la question de la pauvreté, qui, pour le roi, sont liées, en prenant en compte également les Marocains établis à l’étranger.

La quatrième adresse évoque “les valeurs arabes et islamiques”, permettant un “regard prospectif sur l’avenir”: “le juste milieu, la pondération, la tolérance et l’ouverture”, également “la paix, la coexistence, la compréhension mutuelle”. De fait, toutes ces valeurs humanistes ont pu être considérées aux XVI^{ème} - XVIII^{ème} siècles en Occident, de Guillaume Postel au XVI^{ème} siècle aux philosophes des Lumières au XVIII^{ème} siècle, comme les grandes valeurs de la civilisation musulmane. Le roi se livre ici à une analyse géopolitique, évoquant “l’édification du grand Maghreb arabe”, le Moyen-Orient et “nos frères palestiniens”, “nos amis européens et américains”, “nos frères africains”. L’ordre politique et social est fondé à la fois sur “les droits dont Dieu a honoré l’homme” et sur “les conventions internationales”, donc sur des faits que l’on trouve dans les textes sacrés et dans l’histoire sacrée et également dans des textes internationaux et dans l’histoire internationale et que mettent en scène des événements religieux et de politique internationale, qui mobilisent toute la société comme des rites.

La cinquième et dernière partie du discours du roi, très courte, est destinée à affirmer, après un ultime hommage au roi défunt, les relations entre tous les sujets, leur coopération quotidienne à venir -” œuvrons la main dans la main pour la réalisation de nos aspirations et des nobles actions qui nous attendent en comptant sur l’aide de Dieu”. Dieu et son Prophète sont bien aux côtés du roi.

C’est ainsi que, dès son premier discours, Mohammed VI exprime sa volonté de modernisation du pays tout en restant fidèle aux valeurs de la tradition. La “sollicitude” et “l’affection” qu’il affirme à l’égard des “couches sociales les plus défavorisées”, son désir d’activer la Fondation Mohammed V “qui voue son action aux affaires des pauvres, des nécessiteux et des handicapés” lui valent immédiatement la sympathie et l’attention. Trois mois après son arrivée au pouvoir, sa dénonciation de l’immobilisme du makhzen

— la puissante administration du royaume — et le renvoi de celui qui était le ministre de l'Intérieur de son père, le redouté Driss Basri, ainsi que la nomination de nouveaux gouverneurs, la présence du socialiste Abderrahmane Youssoufi comme chef du gouvernement marquent bien sa volonté de démocratisation et de changement, que souligne par ailleurs le retour au Maroc de l'opposant historique au régime de Hassan II, Abraham Serfaty.

Le roi annonce ainsi une reconfiguration globale du politique et du religieux, liée aux défis considérables qu'il a à relever pour l'avenir du pays. Le politique et le religieux sont articulés dans la recherche du bien commun. Le roi montre qu'il a conscience que la modernité contemporaine pose particulièrement la question du lien social et de l'éducation. Les valeurs de la démocratie doivent être transmises et légitimées à travers les valeurs arabes et musulmanes, c'est-à-dire les cultures particulières du Maroc, dans le respect des altérités. Selon l'article 6 de la Constitution marocaine, "L'islam est religion d'Etat, qui garantit à tous le libre exercice du culte". "Aucun Etat, même s'il garantit universellement la liberté de religion et se doit de respecter la neutralité religieuse et idéologique n'est en mesure de se désintéresser totalement des valeurs culturelles et historiques dont dépendent la cohésion sociale et la réalisation d'objectifs publics", a affirmé la Cour constitutionnelle allemande dans une décision de 1995. Ce que désigne le roi, sans le dire, c'est la reconnaissance des expertises des acteurs culturels et religieux, c'est la reconnaissance citoyenne du religieux dans la sphère publique. Le sociologue Jean-Paul Willaime note: "Les religions sont des ressources identitaires et éthiques qui, précisément parce qu'elles représentent des forces convictionnelles, peuvent exercer un rôle positif dans des sociétés démocratiques et laïques".²

III. Le Discours de Rabat, 18 mai 2005

Six ans plus tard, le discours prononcé par le roi à Rabat le 18 mai 2005 veut marquer une nouvelle étape, fondatrice. Comme le Discours du Trône, ce discours s'ouvre par la même invocation à Dieu et au Prophète et se clôt par un verset du Coran: "Dis: Agissez, Dieu verra votre action, ainsi que son envoyé et les croyants. Véridique est la parole de Dieu". Entre 1999 et 2005, le roi n'a pas encore décisivement entrepris, sauf pour le Code de la famille en 2003, l'ensemble des réformes qu'il promettait en 1999 et que l'opinion démocratique attendait. Aussi le verset conclusif qui affirme et souligne sa confiance dans le jugement de Dieu est destiné à prévenir les critiques qui ne manquent pas alors de lui être faites.

² Jean-Paul Willaime, "Individu, communauté, société", *Semaines sociales de France: Les religions, menace ou espoir pour nos sociétés?* (Paris: Bayard, 2009): 116-133.

Il est en effet couramment reproché au roi de ne pas avoir su repenser le mode de fonctionnement du pouvoir et de laisser la monarchie coûter trop cher au pays. Le roi est entrepreneur et pas assez arbitre. “L’hégémonie de la monarchie dans le monde des affaires n’a jamais été aussi forte depuis cinq ans”, note le journaliste Ignace Dalle.³ Par ailleurs, après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, l’adoption d’une loi antiterroriste a rendu possible toutes sortes d’interprétations, et cette loi a été jugée aussi dangereuse qu’excessive. Paradoxalement, à côté de publications sur des sujets que nul n’aurait osé aborder du vivant de Hassan II, les poursuites et les condamnations de certains militants des droits de l’homme ou de la démocratie, de journalistes, d’islamistes montrent que les acquis dans le domaine des libertés et des droits humains restent fragiles. Cependant, dans le même temps, grâce au courage du roi favorable aux revendications des militantes féministes, en dépit de manifestations islamistes, un nouveau Code de la famille a été adopté en janvier 2004⁴ par les deux Chambres parlementaires. Egalement, reconnaît Ignace Dalle, “la création de l’Institut royal de la culture amazighe (IRCA), l’une des principales revendications du mouvement berbère, constitue une bonne initiative”.

Dans ce contexte, le discours du 18 mai 2005 veut être une évaluation des problèmes et une prise en compte des critiques dans une logique de développement durable. Il comporte quatre interpellations du peuple “Cher peuple”, correspondant ici à une introduction, le message que le roi veut délivrer, une affirmation d’engagement souverain, la conclusion. Le peuple en tant que tel est donc beaucoup moins associé à la démarche du roi que dans le premier discours de juillet 1999.

Après la première adresse au peuple: “Cher peuple”, le roi rappelle qu’il a accompli un long travail de visite et d’évaluation de toutes les régions du royaume. La question qu’il s’agit désormais de traiter ensemble, parce qu’elle “préoccupe et interpelle instamment la nation dans son ensemble”, est celle de “la problématique sociale”, c’est-à-dire, explique le roi, “notre projet de société et de développement... avec l’aide de Dieu... L’initiative nationale pour le développement humain (INDH)”. Il emploie à plusieurs reprises le mot “vision”, ce qui est une citation implicite du président américain Georges W. Bush qui l’avait qualifié de “dirigeant visionnaire au sein du monde arabe”: “Cette initiative s’inscrit dans la vision d’ensemble qui

³ Ignace Dalle, “Espérances déçues au Maroc”, *Le Monde diplomatique* (archives), août 2004.

⁴ Mohamed Mouaqt, dans ses remarques sur la réforme du Code de la famille de 2004 (*Perceptions et pratique judiciaire*, janvier 2007) a montré que l’instauration de nouvelles lois n’est pas forcément accompagnée de nouvelles pratiques sociales. Ce n’est pas parce que la femme a le droit juridiquement de se marier sans la tutelle de son père qu’elle est socialement disposée à le faire. Il en est de même de “l’égalité entre l’homme et la femme, dans tous les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux”.

constitue la matrice de notre projet sociétal..”, “C’est dans cette vision équilibrée et portée vers l’avenir que s’inscrivent les réformes fondamentales et les projets structurants que nous avons engagés, ainsi que les progrès et les acquis aujourd’hui engrangés...”. Le roi a donc indiqué ce qui sera la teneur de son discours. C’est le seul endroit du discours où figure une référence à la croyance: “Avec l’aide de Dieu”; elle est placée en exergue car aucune initiative politique ne saurait être satisfaite sans invoquer la religion.

Le discours proprement dit est donné d’un seul tenant au peuple et il est destiné à fonder en légitimité l’initiative nationale pour le développement humain. Il s’agit ici de faire du lien social dans une société critique et perplexe, de trouver les conditions d’une représentation convaincante de ce fait collectif que doit être l’INDH. Le roi part d’abord du constat de quatre données objectives: la situation de pauvreté et de marginalisation, ce qui l’amène à prendre en considération les réalités douloureuses d’une frange de la population comme celle qui vit dans les bidonvilles et a pu susciter en son sein les auteurs des attentats de 2003; la nécessité de ce qu’il dénomme “politiques publiques intégrées”, c’est-à-dire des politiques publiques à long terme; le choix de l’ouverture sur le monde, c’est-à-dire de l’adaptation au changement dans le respect des acquis culturels; la nécessité d’analyser les expériences passées.

Le roi décrit alors l’INDH, qu’il place “sous le signe de la citoyenneté réelle et agissante”, selon trois axes: s’attaquer au “déficit social”, c’est-à-dire élargir l’accès aux équipements et services sociaux de base et l’on retrouve ici très précisément les caractéristiques du développement durable; “promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d’emplois”; “venir en aide aux personnes” selon les cas. Dans ces trois axes, des programmes bien définis sont d’ores et déjà établis. Le roi évoque “la foi inébranlable en notre génie national, notre potentiel de créativité et nos capacités de travail”, “nos valeurs authentiques”. Nulle part il n’est question d’un ordre transcendant auquel se référerait la société marocaine. C’est le “génie national” qui est ici la référence.

Interpellant ensuite le gouvernement, en confirmant ainsi habilement les principes de la monarchie constitutionnelle, le roi déclare qu’il a fixé un “échancier” “sur le court, le moyen et le long terme”. Sur le court terme, il s’adresse au “premier ministre”, sur le moyen terme il s’adresse à “la classe politique”, le long terme appartenant au roi et au peuple marocain. Il appelle ensuite le gouvernement à respecter ses responsabilités, selon une “démarche d’écoute et de concertation”, avec un “plan d’action fondé sur les principes de bonne gouvernance” et un plan de financement efficient, en faisant droit à “l’innovation” qui est, par exemple, l’une des recommandations majeures au niveau international et global de l’OCDE.⁵

⁵ Citons par exemple, récemment: “Innovation ouverte dans des réseaux mondiaux”, *Synthèses* (Paris: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

La troisième adresse au peuple, très courte, consiste à rappeler que l'INDH est un "chantier de règne, ouvert en permanence", "une réaffirmation tangible de notre engagement". Le roi évoque deux questions qui lui semblent particulièrement importantes et qui s'inscrivent parmi les priorités les plus actuelles du développement durable et de l'ONU: l'éducation et la formation, le "devoir de solidarité à l'égard du monde rural".

La quatrième adresse est enfin la conclusion du discours royal. Le peuple dans un même bloc est appelé à adhérer et à se mobiliser, et le roi lui donne rendez-vous dans trois ans pour "faire l'évaluation des résultats de cette nouvelle initiative" pour un "développement humain durable".

Est-ce que dans ce discours, lié à des problèmes importants, nouveaux, le roi situerait délibérément son action dans "une ultramodernité qui représenterait un processus de sécularisation de la modernité... une sécularisation aboutie"? pour reprendre l'expression de Jean-Paul Willaime.⁶ Les espaces politiques et sociaux ne semblent pas — ou plus? — assignables à la religion. C'est peut-être la fin d'un certain exclusivisme et un réaménagement du rapport à la vérité religieuse dans un contexte globalisé, dans un monde mouvant. Les identités marocaines sont sollicitées par le roi et non pas les identités religieuses héritées, prises entre la mondialisation et l'individualisation, assignées volontairement au flou, à l'érosion — rappelons ici que les attentats islamistes ont eu lieu deux ans auparavant — pour mieux les fragiliser au profit des identités par choix, les identités marocaines. Face à la menace des courants salafistes prônant une pratique rigoriste de l'islam, le roi cherche à maintenir l'autorité du rite malékite, traditionnel au Maroc. Faisant peut-être ici le pari d'une ultramodernité, fier de sa spécificité marocaine, le roi tient à s'engager particulièrement sur la question de l'éducation et sur la question du lien social, dans les villes et dans les campagnes. Le lien social est en quête de sens et ce sens est apporté par l'éducation. Le roi se présente ici comme le médiateur du peuple avec lui-même, il joue le rôle de facilitateur des sociabilités. L'INDH est un instrument qui peut susciter des comportements corrigeant fractures et rigidités.

IV. La *Trajectoire décennale* de mars 2009

Trois ans plus tard, la *Trajectoire décennale* publiée en mars 2009 s'inscrit bien dans la même perspective. Mais ici il ne s'agit plus d'un discours royal et donc il n'y a plus les cadres religieux mentionnés à propos des deux discours analysés plus haut. Citons seulement ici le début du préambule:

(OECD), décembre 2008); "The global competition for talent", *Policy Brief* (Paris: OECD, February 2009).

⁶ Willaime, art. cité, 122.

La trajectoire historique du Royaume a vu s'opérer de grandes transformations. Elle fut marquée par le renouveau affirmé du projet de société du Maroc moderne — démocratique, développé et solidaire; projet autour duquel toutes les composantes de la nation se retrouvent désormais unies et engagées, malgré les différences d'opinion qui s'expriment ici et là. Elle fut marquée aussi par l'ambition, grande et nouvelle, que nourrissent aujourd'hui les Marocains pour le développement et le rayonnement de leur pays et quant à la prise en main de leur destin. Inscrite dans la continuité des grandes options du Maroc indépendant, capitalisant sur les acquis démocratiques et socioéconomiques réalisés sous le Règne de Feu Sa Majesté Hassan II, la première décennie du Règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI a consolidé la confiance des marocains en eux-mêmes, en leur potentiel et en leur avenir.

Le rappel de l'histoire passée, mythique, ressortit bien à ces pratiques symboliques nécessaires qui entourent tout discours du pouvoir pour l'imposer et le légitimer. La *Trajectoire* se compose de quatre parties qui évaluent les avancées et les difficultés. Elles s'intitulent: Une décennie de réformes politiques et sociétales majeures; Une option franche pour le développement humain et la solidarité; Une approche intelligente et pragmatique du développement économique; Des infrastructures en développement, au service de la compétitivité du pays.

C'est le premier chapitre de la première partie "Un nouveau style et de nouvelles valeurs pour un "vivre ensemble" renforcé et régénéré" qui constitue ici le cadre de l'évaluation des dix premières années du règne. Il est évidemment significatif qu'il traite de l'articulation entre le politique et le religieux, entre la modernité et la tradition. La monarchie "attachée à la démocratie et aux droits de l'homme" est bien cette forme de souveraineté moderne qui a su consolider son "intégrité territoriale" en donnant à chaque citoyen et à chaque parti politique la place qui lui revient dans l'Etat. Le "dossier du Sahara", d'emblée mentionné, est en effet une source de fierté pour l'administration marocaine, et certains experts⁷ vont même jusqu'à estimer qu'est mise ici en œuvre une logique du développement durable. Le roi, par son action, a réalisé les aspirations et le désir d'un peuple et d'un Etat. La menace terroriste et l'émergence d'intégrismes extrémistes se réclamant de la religion sont ensuite évoquées pour mieux souligner l'importance des "réformes audacieuses touchant aussi bien le champ religieux que des domaines de la vie civile régents par la référence religieuse". On ne peut qu'admirer ici l'expression précise des auteurs du texte. Il est clair que, si les ambitions politiques affirmées dans les discours

⁷ Cf. Henri-Louis Védie, *Une volonté plus forte que les sables: L'expérience du développement durable des régions sud-marocaines* (Paris: Eska, 2008).

royaux ne peuvent être satisfaites sans invoquer la religion, aucune réforme religieuse ne peut se réaliser sans le soutien d'un pouvoir politique légitime et reconnu.

La *Trajectoire décennale* indique donc:

Cela n'a fait que grandir la foi en un Islam authentique, modéré et tolérant... Ni la légitimité religieuse de l'Etat marocain, ni la sécurité spirituelle des Marocains ne se sont fragilisées. Au contraire, les Marocains demeurent attachés à l'essence de ce qui a toujours fait la force de l'islam marocain: l'institution d'Amir Al Mouminine, l'unité du Rite Malikite, la vertu de l'Ijtihad et le rejet des intégrismes et des extrémismes.

Ce sont bien les formes concrètes de pouvoir monarchique mêlant politique et religion qui peuvent entraîner les transformations des modes économiques et sociaux.

C'est ainsi que, selon l'évaluation royale, l'intégration de l'économie marocaine au monde globalisé accompagne les réaffirmations des identités individuelles et collectives, de l'identité nationale.⁸ Il est alors possible de parler de démocratie et de démocratisation, de développement humain et d'agir, sans que le religieux et le politique ne soient en lutte de domination. Religion et citoyenneté sont réconciliées. L'économique ne peut que profiter des liens réciproques et apaisés du religieux et du politique. L'INDH constitue une étape importante dans ce processus.

Ainsi, en 2009, la *Trajectoire décennale* a pour objectif d'affirmer que la politique du roi Mohammed VI, qu'il s'agisse de finance, de politiques sectorielles, d'infrastructures ou d'éducation, ne peut que contribuer à transformer le pays en un carrefour efficace entre l'Europe, le Moyen Orient, l'Afrique et l'Amérique, en un lieu de dialogue des cultures. Surtout, cette nouvelle configuration du religieux et du politique en Islam, telle qu'elle ressort de l'analyse des deux discours évoqués et de la *Trajectoire décennale*, peut peut-être donner à penser sur les relations entre autorités politiques et autorités religieuses en démocratie, dans la mesure où elle semble vouloir aboutir à ce qu'on peut dénommer une laïcité de reconnaissance du religieux et de dialogue avec lui.

Epilogue: Et pourtant

Aujourd'hui en 2011, depuis le mois de février, le "printemps arabe" a pénétré

⁸ Cf. Les remarques de Maurice Godelier, *Communauté, Société, Culture: trois clefs pour comprendre les identités en conflits* (Paris: Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), 2009).

le Maroc, instaurant des débats sociaux et des démarches participatives de toutes sortes. Dès le 9 mars 2011, le roi a annoncé une réforme constitutionnelle. Le "mouvement du 20 février" à Rabat a constitué une marge d'expression appréciable, mais certaines manifestations, celles du 13 mars ou celles de la fin du mois de mai, ont donné lieu à des violences policières inquiétantes. De nombreux journaux marocains, souvent demeurés ignorés de leurs confrères européens, et les réseaux sociaux ont attiré l'attention sur ces actes de violence inacceptables dans un pays qui prétend se démocratiser. De nombreux médias étrangers ont affiché leur enthousiasme: "Le Maroc rentre dans la modernité"; certains ont parlé d'une "limitation des pouvoirs du monarque" et d'un "renforcement de la démocratie". Certes, l'Ecole de Gouvernance et d'Economie de Rabat a mis en place des ateliers où des étudiants marocains sont venus s'exprimer sans aucune censure sur la constitution et faire des propositions, accompagnées parfois de critiques; ces propositions ont été reprises dans un document remis en juin à la Commission de révision de la constitution.

Le 17 juin 2011, le roi dans un discours extrêmement long a présenté les 180 articles de ce qui sera la sixième constitution du Maroc en quarante ans et qu'il qualifie de "tournant historique", et il a appelé les sujets-citoyens à l'approuver. Mais, contrairement à ce que beaucoup attendaient, il n'y a pas eu de véritable limitation par le roi de ses propres pouvoirs. Par exemple, Mohamed VI annonce qu'il devient "roi citoyen" et, immédiatement après, il déclare que "sa personne est inviolable et le respect lui est dû en tant que roi, commandeur des croyants et chef de l'Etat". Il est remarquable que la dénomination "chef de l'Etat" n'existait pas jusqu'à présent. "Cette réforme est un dépoussiérage, analyse Zakaria Choukrallah du journal *Actuel*. On passe d'une monarchie absolue à une monarchie intouchable". Tel est le pouvoir des mots. Le respect est une notion très vague qui peut conduire à des abus. Le roi reste au-dessus de la justice et aucune de ses actions ne pourra être contestée. Les magistrats, les diplomates, les militaires seront nommés par le roi. Le premier ministre voit ses pouvoirs élargis, puisqu'il sera issu du parti vainqueur des élections, et il sera pleinement responsable devant le Parlement. Les deux chambres ont deux fois plus d'attributions qu'actuellement, mais qui a le pouvoir de proposer la loi? Est-ce le Parlement ou le gouvernement? Pas un seul article ne l'indique. Les flous juridiques abondent dans cette constitution. Il est remarquable que la Commission de révision de la constitution avait penché pour "une liberté de croyance", mais cette liberté de croyance impliquant la possibilité de la conversion a été vivement combattue par les islamistes légaux du Parti de la Justice et du Développement, et seule la "liberté de culte" est finalement restée dans la constitution. Le roi, en cédant, s'est ainsi assuré le soutien de la frange légale des islamistes et des conservateurs dont le poids est important dans la société marocaine. Il apparaît ainsi que cette nouvelle constitution marque un recul par rapport à une laïcité de reconnaissance du religieux et de dialogue

avec lui, telle qu'elle était décelable dans la *Trajectoire décennale* de mars 2009. Sur la liberté d'information, la constitution est claire. L'article 27 interdit de parler de tout ce qui touche à la sûreté intérieure ou extérieure et à "la vie privée des personnes". C'est ainsi que la maîtrise des mots et des concepts aboutit à élargir les pouvoirs et désigne la maîtrise du jeu.

Les événements de 2011 au Maroc vérifient sans doute la pertinence d'une remarque de Tocqueville: derrière les ruptures visibles et les changements de régimes, il y a les inévitables continuités avec lesquelles il convient de composer pour démocratiser la vie politique et, à terme, peut-être, permettre une nouvelle configuration du politique et du religieux.

Dominique de Courcelles is presently a Director of Research at the Centre national de la recherche scientifique, Paris.